

L'ORK est régulièrement contacté dans les conflits où toute tentative de médiation a échoué. Dans ces situations, il demeure néanmoins important que l'enfant ait l'occasion d'exprimer ses émotions. La désignation d'un avocat spécialisé en matière de droits de l'enfant, formé à comprendre et interpréter la parole de l'enfant et prêt à prendre son temps pour l'enfant, devient indispensable. Chaque enfant devra avoir le droit à l'assistance d'un avocat indépendamment de la situation financière des parents dans toute procédure le concernant pour défendre ses intérêts. Des situations particulièrement douloureuses pour lesquelles l'intervention de l'ORK a été sollicitée à plusieurs reprises sont en rapport avec les enlèvements d'enfants par le parent non investi de la garde. Un progrès notable s'est opéré au niveau de la collaboration internationale entre les autorités judiciaires européennes. Selon les textes en vigueur, il pourrait être mis fin à ces agissements illégaux en quelques jours. Malheureusement la réalité est encore souvent moins positive. La situation est encore plus désespérée pour les enfants enlevés vers des pays non-européens et notamment vers les pays du Maghreb.

L'actualité avait amené l'ORK à lancer une réflexion sur les droits d'un enfant en bas âge dont la mère est en prison. Le nombre de femmes accueillies dans les prisons a augmenté au cours de la dernière décennie dans tous les pays développés. Les raisons sont souvent liées à la pauvreté et à l'exclusion sociale... Quel sera l'impact profond et durable de l'emprisonnement d'un parent sur l'enfant ? Comment faire face à ce nouveau problème qui inquiète les parquets auprès des Tribunaux d'arrondissement depuis quelque temps ? En Belgique et en France, les autorités ont aménagé dans quelques établissements pénitentiaires des unités de vie mère-enfant hors cellule favorisant au mieux le développement du nourrisson et garantissant surtout sa sécurité. Contrairement à ce qui se fait pour les hommes, il n'existe pas de structure en régime de semi-détention pour les femmes au Luxembourg. Surpeuplé, l'actuel centre pénitentiaire n'offre ni les infrastructures, ni les moyens matériels et personnels pour assurer l'accueil des enfants en bas âge auprès de leur mère incarcérée. Le bracelet de contrôle électronique qui vient d'être introduit offre actuellement une solution alternative pour éviter l'incarcération des mères délinquantes condamnées à des peines de prison ferme. Les rapports que l'ORK adresse au Président de la Chambre et au Gouvernement ne consistent pas à répéter ce qui a déjà été largement développé dans d'autres études, mais à montrer des voies pour améliorer la situation. Certains problèmes (telles les insuffisances en matière de traitement des maladies psychiques affectant les

jeunes) ont été dénoncés pour la première fois par l'ORK. Les recommandations figurant dans le rapport annuel incitent de nombreux députés à poser des questions parlementaires à l'adresse des membres du Gouvernement et qui nourrissent par ce biais le débat politique. L'ORK est de plus en plus sollicité par des demandes individuelles. Le citoyen, qui conçoit notre institution comme dernier recours, doit pouvoir compter sur une oreille attentive et une intervention professionnelle. Le législateur a voulu assurer à l'ORK une grande indépendance par rapport à l'exécutif. Cette déclaration d'intention rencontre toutefois des limites dans la mesure où il appartient toujours à l'exécutif de préparer le budget annuel soumis au vote du Parlement.

Pour remplir ses missions, l'ORK aurait besoin d'une structure administrative renforcée. Or, à l'heure actuelle, seule la présidente est rémunérée à temps plein (sous un statut assez original d'ailleurs : elle n'est pas salariée de l'Etat, mais est considérée par l'Etat comme «travailleur intellectuel indépendant», rémunérée pour ses prestations par un montant global). L'ORK est assisté d'une secrétaire téléphoniste. Ce manque en moyens humains freine les activités du comité. L'indépendance en droit reste dès lors toujours bridée en fait par la mainmise de l'exécutif sur les moyens financiers. Au fil des années, l'ORK a réussi à s'ancrer solidement dans le milieu social et politique luxembourgeois. Par son approche originale consistant à éviter les affrontements, mais privilégiant fermement et exclusivement les intérêts des enfants sans égard à d'autres considérations, l'ORK s'est constitué un réseau solide d'appuis dans la société civile ce qui l'aide à remplir sa mission légale.

Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand» (ORK)

Mme Marie Anne Rodesch-Hengesch

Ombudsfra fir d'Rechter vum Kand

2, rue du Fort Wallis

L-2714 Luxembourg

T +352 26 123 124 / F +352 26 123 125

www.ork.lu

marhork@pt.lu



Marie Anne
Rodesch-Hengesch

Présidente de l'ORK,
assistante sociale
de formation